

REGLEMENT PARTICULIER DE COURSE

Art. 1 – Organisation

L' **A.S.D. UNIONE CICLISTICA SOVIZZO** – Code Société **03 A 0275** – Via Cav. di Vittorio Veneto, 17 – 36050 – **SOVIZZO (Vicenza)** – e-mail info@ucsovizzo.it – www.piccolasanremo.it organise **Dimanche 31 Mars 2019** le **“53^e PICCOLA SANREMO”** – classe **1.13** réservé aux sociétés **Under23** affiliée F.C.I. et U.C.I comme attendu par les règlements F.C.I.

Président de l'Organisation: M. Andrea Cozza - cell. (+39) 328 1627786 - Email: info@ucsovizzo.it.

La Direction de Course est confiée à:

- M. Claudio Rigo – cell. (+39) 347 5602646 - claudiorigo2@libero.it
- M. Mara Segà – cell. (+39) 335 8419194 – marasega@libero.it

Art. 2 – Documents

La course se dispute sur le parcours indiqué, avec les pièces jointes suivantes :

• Altimétrie • Planimétrie • Tableau horaire/kilométrique • Altimétrie, planimétrie et description des trois derniers kilomètres • Indication de la zone de déviation des véhicules • Déclaration du Directeur de Course/Organisation et de son Adjoint • Liste des hôpitaux et des Urgences situés le long du parcours • Planimétrie des zones de départ et d'arrivée avec indication des sièges du Collège des Commissaires, du Contrôle Antidopage, du Secrétariat, de la Salle de Presse et de la Direction de l'Organisation.

Art. 3 – Participation

Cette course est sur **INVITATION** et l'inscription sera effectuée à l'aide le **“Système d'information FCI”** et **“Bulletin d'Inscription”** qui devra être transmis au moins 20 jours avant la manifestation. La course est ouverte aux équipes composées d'un minimum de **4** à un maximum de **6** coureurs (sans préjudice des dispositions du règlement d'exécution FCI). **L'équipe doit confirmer les noms des supports et des deux reserves 72h avant de la gare.**

Pour les éventuels frais de participation (nourriture, logement, compensation) les normes énoncées dans le **«Formulaire d'invitation»** envoyé par le promoteur à l'adhérent Société;

Le Directeur Sportif est responsable des coureurs et des membres de l'équipe, communiqués officiellement à l'Organisation lors des accréditations;

L'organisation, pour sauvegarder l'image et la réputation de l'épreuve, se réserve le droit de refuser, même après l'invitation et jusqu'au moment du départ, la participation des coureurs ou des Groupes Sportifs quoi avec leurs actes ou déclarations démontrent de ne pas respecter les principes éthiques et les engagements prévus par les Règlements F.C.I. et U.C.I.

Art. 4 – Permanence / Secrétariat

Ouverture de la Permanence/Secrétariat: de 08.30 à 18.30 le Dimanche 31 mars 2019.

Les opérations préliminaires, de contrôle des licences, de confirmation des engagés et de retrait des dossards seront effectuées à **l'Ecoles Secondaires “A. Moro” - Via V. Alfieri, 7 - SOVIZZO (Vicenza).**

La vérification de la licence et de confirmation des partants : de 09.00 à 10.45 le Dimanche 31 mars 2019.

Art. 5 – Réunion technique

La réunion des Directeurs Sportifs, en présence du Collège des Commissaires et du représentant de la S.T.F. – F.C.I. se déroulera à **11.00** dans **l'auditorium Ecoles Secondaires - Via V. Alfieri - SOVIZZO (Vicenza).**

Suivra à **11.45** la rencontre avec les Photographes, les Cameramen de télévision et de la Police de la Route, Les Motards de l'Escorte Technique, Service d'Information Radio-Tour, Conducteurs.

Art. 6 – Rassemblement de départ

La signature de la feuille de départ aura lieu à partir de **11.45 à 13.00** à **l'Ecoles Secondaires “A. Moro” - Via V. Alfieri, 7 - Sovizzo (Vicenza).** Tous les coureurs de chaque équipe devront se rendre au podium pour la signature de la feuille de départ selon un ordre pré-établi. Les athlètes se rassembleront pour le départ sera donné à **13.15** pour le transfert.

Le départ officiel (kilomètre "0") est fixé à **13.30** à **Via Lombardi - Montecchio Maggiore (Vicenza).**

Art. 7 - Les passages à niveau

Sur le parcours de l'épreuve il n'y a pas de passage à niveau.

Art. 8 - Contrôle médical

Le contrôle anti-dopage se déroulera selon le règlement FCI/UCI et les lois italiennes en vigueur et sera effectué dans le l'Ecoles Secondaires "A. Moro" - Via V. Alfieri, 7 - Sovizzo (Vicenza).

Art. 9 – Radio-Tour

Les informations en course sont transmises sur la fréquence **26.955 Mhz** - CB Canal **34**. Tous les véhicules suiveurs officiels doivent obligatoirement être équipés d'un appareil récepteur, dûment homologué, qui leur permette de recevoir en permanence les informations et les dispositions qui y sont transmises.

Art. 10 – Dépannage neutre

Le support mécanique aux concurrents sera composé de trois (3) voitures de "**TEAM VISION – SELLE SMP**" (Voitures neutres) dûment équipés.

Il n'y a pas de changement de roue sur les motos.

Art. 11 – Protocole

Ils doivent se présenter à la cérémonie, les trois premiers gagnants du test, 10 minutes après l'arrivée, dans l'espace rapporté régulièrement.

Art. 12 - Sanctions

Les sanctions applicables sont celles prévues dans le prospectus «PUIS» joint à la RTAA / FCI, ainsi que celles prévues par les "Règlements UCI".

Art. 13 - Prix

Ils seront payés à la fin de l'événement sur la base des tableaux nationaux et sous réserve des dispositions fiscales en vigueur en Italie.

Prix spéciaux:

- **Sprints (TV) "Memorial Dino Peripoli":**
Il y aura un classement final pour les sprints, joué à la fin de chaque passage sur la ligne d'arrivée des 7 virages à plat. Note 5 - 3-1 pour les trois premiers.
- **Roi de la Montagne (GPM) "Memorial Girolamo Trevisan"**
Il y aura un classement final du Grand Prix de la Montagne, formulé sur les étapes à la Colle di Vigo (total 8 tours) et à Montemezzo (total 2 tours). Note 5 - 3 - 1 avec un trio de tête.

Les résultats définitifs des prix spéciaux seront obtenus par addition des points obtenus dans chaque étape.

En cas d'égalité, il sera utile de l' discriminante des plus de victoires à suivre le classement.

En cas d'égalité en outre le tirage est fait.

Tous les autres prix supplémentaires rang et les méthodes de cession, seront portés à l'attention des athlètes avant le départ.

Art. 14 – Délai d'arrivée

Les coureurs avec plus de détachement à **8%** du temps du vainqueur seront considérés comme hors du temps. La durée maximale sera augmentée par le collège des commissaires, dans des circonstances exceptionnelles, après consultation avec l'organisation.

Art. 15 – Ravitaillement

Et 'il a permis de Km **30,00** (début lap 4 niveau - la ligne d'arrivée) et jusqu'à **Km 20,00** kilomètres de l'arrivée (début 2e colline ronde MONTEMEZZO et VIGO - à la ligne d'arrivée), à pied ou en voiture autorisé après la course.

Station d'alimentation fixe: CREAZZO (Via Zambon) sur 1,200 km, du km 70,350 (1ère colline ronde) au km 120,350 (5ème colline ronde). Ces zones sont indiquées avec les symboles appropriés dans les plans d'étage et les tableaux de kilométrage respectifs et indiquées par des panneaux spéciaux le long du parcours.

Art. 16 - Service médical

Il sera effectué par deux ambulances C.R.I. de catégorie A, un voiture médicale et un médecin en course: **Dr. Giuseppe Andalaro**. Les hôpitaux présents le long du parcours sont les suivants: **Hôpital "S. Bortolo" de VICENZA (ULSS N° 6) – Via F. Rodolfi – Tél. 0444/753111, 0444/753723.**

Art. 17 - Ecologie

Conformément à la campagne écologique préconisée par l'UCI / FCI et pour ne pas disperser les déchets de la course dans la nature, il fait appel à l'esprit public des participants pour ne pas jeter les déchets le long de la route, mais pour le supprimer dans les zones préparées, où le besoin s'occupera de la récolte. Le non-respect de cette disposition sera sanctionné conformément à l'article 12.1.007 R.T. - UCI.

Art. 18 - Mesures de sécurité et dispositions d'organisation

Code de la Route. Attendu que la course se déroule le long de routes nationales, départementales et communales très importantes, avec un flux de trafic très important, la Direction de Course est en droit de décider le retrait des coureurs avec un retard infranchissable et un manque de sécurité vis-à-vis de l'organisation et des forces de police afin de protéger leur propre sécurité et celle des autres, ainsi que éviter de perturber gravement la circulation. Le retard est également déterminé selon les temps prévus par l'autorisation et par le décret de suspension temporaire de la circulation, indépendamment du temps maximum prévu par le règlement de la course. La course-même sera ouverte et fermée par deux voitures équipées par les panneaux: "INIZIO GARA CICLISTICA" et "FINE GARA CICLISTICA" Tous ceux qui ne circulent pas entre les voitures susmentionnées, seront considérés hors course. Tous les dépassements en course doivent être toujours autorisés par le Collège des Commissaires et la Direction de Course.

Art 19 - Dispositions générales

Ils peuvent suivre la course seules les personnes qui ont des fonctions techniques et des missions couvrant prêt par l'organisation, les personnes et les véhicules accrédités doivent être équipés par les marques d'identification spéciaux, et équipés d'un système de récepteur radio et de se conformer à la réglementation.

Toutes les modifications doivent être notifiées sans délai à la Direction de Course.

Aucune responsabilité de quelque nature est dirigée par l'organisation pour les dommages causés par des accidents, avant, pendant et après la course aux téléspectateurs et aux gens en général, bien que sans rapport avec l'événement lui-même, en fonction non mis en place des actions par " organisation. Les athlètes qui participent à l'événement sur leur propre responsabilité et la signature de la feuille de départ acceptent tous les points du présent règlement.

Timbre et Signature de la Société
F.to Andrea Cozza

Le Directeur d'Organisation
F.to Claudio Rigo

Le Vice-Directeur d'Organisation
F.to Sega Mara

